

Deux ans de sursis pour le Cher canalisé

NR 17 OCTOBRE 2008

ENVIRONNEMENT Du nouveau pour l'avenir du Cher canalisé : une dérogation de deux années a été accordée concernant le remontage de deux barrages d'Indre-et-Loire. Une décision rendue publique le 17 octobre à Francueil.

SUR le thème équivoque de « l'avenir du Cher », la réunion qui s'est tenue à Francueil le 17 octobre réunissait les maires du secteur, les utilisateurs du Cher, ainsi que le syndicat du Cher canalisé, représenté par Pierre Lestoquoy, son président, et Vincent Loison, technicien.

A l'ordre du jour, le remontage des barrages sur le Cher, anticipé cette année (fin juillet au lieu du 1^{er} avril) à la suite d'une décision européenne visant à préserver le déplacement des poissons migrateurs (Alose et Lamproie) sur la rivière.

Cette décision avait alors contraint les acteurs touristiques, sportifs et associatifs (pêche, loisirs, etc.) à s'adapter tant bien que mal. Laurent Deprik - propriétaire de La Bélandre (bateau - croisière - restaurant) à Chisseaux, mais aussi de La Gabare et de l'Ambacia à Amboise - était alors l'un des premiers à monter au créneau. Lui qui proposait notamment, dès le printemps, des croisières sur le Cher en profitant des arches du château de Chenonceaux,

avait même menacé de « quitter le Cher pour emmener ses bateaux sur la Charente ». Cette décision provoquait pour lui « une perte financière de l'ordre de 120 000 euros », s'il ne pouvait plus naviguer sur le Cher en avril, mai et juin.

Une dérogation et une enveloppe

Suite à de nombreuses discussions, le ministre Hervé Novelli a finalement annoncé le remontage des deux barrages de Chisseaux et de Civray-de-Touraine (sur les sept que compte l'Indre-et-Loire). Une dérogation d'une durée de deux ans a été accordée par Jean-Louis Borloo, ministre de l'Ecologie, avec en plus l'attribution d'une enveloppe de trois millions d'euros pour l'aménagement de la rivière, de Tours à Saint-Aignan. Cette attribution prévoit également la création de bacs à poissons, à titre expérimental durant ces deux ans, qui devraient protéger la migration des poissons. Une première satisfaction pour Laurent Deprik qui suspend son projet de

départ, en attendant des certitudes pour l'avenir. Il souhaite malgré tout obtenir un dédommagement financier pour la saison estivale 2008.

« Un Cher canalisé à deux vitesses »

Cette décision gouvernementale ne satisfait pas tout le monde. Pierre Lestoquoy, nouveau président du syndicat du Cher canalisé, la juge inique. « Deux barrages sur sept reçoivent l'autorisation de rester en place, en pratiquant une manipulation à partir des portes d'écluses permettant le passage des poissons migrateurs », explique-t-il. « Cette décision ampute les activités ludiques, sportives ou de loisirs dans les autres communes riveraines du Cher, et confirme un Cher canalisé à deux vitesses » poursuit-il.

Le syndicat du Cher canalisé étudie actuellement toutes les possibilités qui permettraient de remonter tous les barrages plus tôt, en respectant le passage des poissons migrateurs. Depuis le désengagement de l'Etat sur les rivières, c'est l'Eta-



Jusqu'à présent, il était possible d'approcher en bateau les arches du château de Chenonceaux. L'été prochain, en sera-t-il autrement ?

blissement public Loire qui pourrait prendre en charge l'entretien du Cher. Jean Germain, maire de Tours, en est son président. Il devra donc se

pencher rapidement sur cet épineux dossier. Car des réponses concrètes et définitives sont attendues par l'ensemble des utilisateurs du Cher.